



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/01/2026

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. DECLERCQ Ludovic, Mme RAUMEL Karine, M. RUSE Serge, Mme PETAT COLLE, Annick, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, M. LAMOISE Régis, Mme FRANCOIS Vanessa

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 14
Absents : 1
Excusés : 1
Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Étai(ent) excusé(s) : Mme BEURTON Sandrine

Étai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Demande de subventions et plan de financement :
Aménagement de l'Octroi de Bayon
Délibération n°2026 - 05

Date de convocation
16/01/2026

Date d'affichage
23/01/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

23/01/2026

Considérant la nécessité de produire un plan de financement pour une demande de subvention,
Plan de financement Aménagement de l'Octroi de Bayon

		Dépenses			Recettes
		HT	TVA	TTC	
MOE		22 817,70 €	4 563,54 €	27 381,24 €	
Etude de sol, Sécurité incendie, coordonateur SPS		3 860,00 €	772,00 €	4 632,00 €	
Acquisition du bâtiment		22 800,00 €	5 700,00 €	28 500,00 €	
Travaux		142 775,00 €	28 555,00 €	171 330,00 €	
Subventions calculées sur le HT					
DETR (Sous-Préfecture)	40%				76 901,08 €
Région	5%				10 000,00 €
Département	8%				15 000,00 €
Agence de l'eau	1%				2 000,00 €
Fondation du Patrimoine					5 000,00 €
FCTVA (arrondi à 16%)					37 094,92 €
Fonds propres de la commune					85 847,24 €
Total	53%	192 252,70 €	39 590,54 €	231 843,24 €	231 843,24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à faire les demandes de subventions
ACCEPTE le plan de financement,
AUTORISE le Maire à lancer l'opération

Les sommes à engager ci-dessus seront inscrites au budget primitif 2026.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

